

Service émetteur :
Direction de la santé publique et environnementale
Département Santé Environnement

Affaire suivie par : L. ORIAN
Courriel : ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr
Téléphone : 02.38.77.31.39

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement,
Mission Appui à l'Autorité Environnementale
5, avenue Buffon - CS 96407
45064 ORLÉANS - CEDEX 2

A l'attention de Baptiste Dannerolle

Date : **23 AVR. 2024**

Objet : AENV - Parc éolien des Noisetiers - Demande de contribution

Monsieur,

Vous m'avez transmis pour avis, le 09/04/2024, le dossier de compléments concernant le projet de construction du parc éolien sur la commune de Mâron (36).

La lecture du dossier n'appelle d'observations que celles émises dans l'avis émis par l'ARS en date du 17/03/2022. L'ARS avait, en effet, émis un avis favorable sous réserve du respect d'une prescription.

Je maintiens donc cet avis ainsi que la prescription associée. Une copie du présent courrier sera enregistrée sous GUN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes cordiales salutations.

La directrice générale,



Clara de BORT